



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/2024

ID : 081-200034056-20241015-D2024_111-DE



Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

N° 2024/111

Objet : Administration : Plan de financement du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec
(Annule et remplace la délibération 2024/01 du 6 février 2024)

Vu la délibération n°2023/131 du 12 décembre 2023 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles à la Commune de Lautrec en vue de la réalisation du projet « pôle de santé »,

Vu la délibération n°2024/01 du 6 février 2024 relative au plan de financement du projet de création d'un Pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec,

Monsieur le Président précise que suite aux premières sollicitations de subventions, la Dotation de Subvention à l'Investissement Local de l'Etat n'a pas été obtenue pour le projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec.

Par conséquent l'autofinancement du projet est modifié. Afin de minimiser l'impact financier, il est proposé de solliciter à nouveau le Conseil Départemental du Tarn, non plus à 13,18% mais à hauteur de 17%.

Pour cela, Monsieur le Président, propose de retenir le nouveau plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-après :

Financiers	%	Montants (€ HT)
ETAT - DETR	10,46 %	138.912,00
Département	17,00 %	225.659,26
LEADER	6,03 %	80.000,00
CCLPA	66,51 %	882.836,17
TOTAL	100 %	1.327.407,43

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de création d'un pôle de santé intercommunal à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

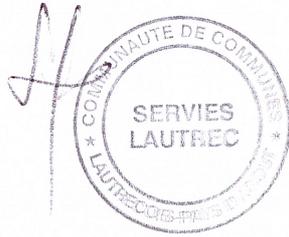
Publié le 16/10/2024

ID : 081-200034056-20241015-D2024_111-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Laurent RICARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.